

CAPN du 14 novembre 2018

Mouvement spécifique B

au 01/03/2019

Déclaration liminaire

Cette année encore, les directeurs locaux ont proposé des postes pour le mouvement spécifique, dans l'opacité la plus totale ! Nous ne sommes pas dupes, ce mouvement permet très clairement aux directeurs locaux d'organiser à leur guise la pénurie sur leur département. C'est dans ce but bien précis que la DG a modifié la « philosophie » initiale du mouvement spécifique. Dorénavant et conformément à la note du 27 septembre 2018, il s'agit de : « combler des services ciblés restés vacants au terme des mouvements généraux du 1er septembre 2018 et situés dans des directions territoriales, en métropole et dans les DOM ».

Pour mémoire ce mouvement était initialement prévu pour remédier à l'isolement de certains sites et/ou à la cherté de la vie.

La CGT- Finances Publiques vous le demande, c'est quoi un « service ciblé » ?

Par ailleurs, la seule information communiquée aux agent.es et aux organisations syndicales est le nombre de services et le nombre d'emplois proposés.

- ▶ Quid du nombre de sites/postes proposés par les directions ?
- ▶ Combien ont été refusés par la DG ?
- ▶ Quelles informations ont été données lors des CTL aux représentant.es des personnels ?
- ▶ Combien d'autres postes pouvant répondre à votre définition, n'ont pas été proposés par les directions locales ?
- ▶ Qu'en est-il de la gestion par les CAP locales des mouvements locaux ? Comment savoir si ces postes n'ont pas été refusés à des agents en local ?

Nous n'avons aucun moyen de vérifier l'ensemble de ces éléments.

Les nouvelles règles d'affectation en 2019 pour 14 directions pré-configuratrices, étendues en 2020 à l'ensemble de la DGFIP, renforceront encore plus les pouvoirs des oligarques locaux, tout en opacifiant un peu plus les critères de choix des postes spécifiques.

Pour aborder plus précisément l'ordre du jour de cette CAPN, nous dénonçons les règles d'établissement de ce mouvement. S'agissant, selon la DG, d'un appel de candidature, aucune règle de priorité n'est prise en compte. Par ailleurs, il reste impossible de faire une demande liée.

- ▶ 50 services pour 62 emplois ont été proposés dans 42 directions pour ce mouvement.
- ▶ Sur les 107 demandes enregistrées, 103 ont été examinées et 4 ont été annulées, dont une sans aucune justification de la DG ! Il s'agit soit de collègues ne remplissant pas les conditions de délai de séjour, soit ayant demandé des postes non proposés ! Bref, à l'arrivée ce sont quand même 35,49 % des emplois proposés qui ne seront pas pourvus. Nous constatons une fois de plus que la situation de l'emploi dans le réseau ne permet pas de combler l'ensemble des vacances sur les sites en difficulté. La CGT exige des recrutements à hauteur des besoins.

La CGT exige que les postes proposés n'aient pas été refusés lors du mouvement général, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

La CGT rappelle que sa principale revendication d'une affectation la plus fine possible dans le cadre du mouvement général, permettrait de résoudre les difficultés de ces sites.



En ce qui concerne la DGFIP, lors de l'audience du 24 octobre dernier, le Directeur Général a annoncé la suspension de prise de congés alors même que ceux-ci avaient été déposés dans les délais et validés par les directeurs.

Les premiers touchés, les collègues des services de publicité foncière et de l'enregistrement pour la période de fin d'année. Puis les collègues des services téléphoniques pour la période de janvier à février car « *en première ligne* » pour la mise en œuvre du prélèvement à la source (PAS).

Toujours en lien avec le PAS, le Directeur Général assume le caractère illégal de la taxation d'office des défailiants non-imposables. D'après lui cela répondrait de façon pragmatique à des difficultés...

Les alertes répétées de la CGT sur le PAS, compliqué, injuste et sans moyens à la hauteur des enjeux, commencent malheureusement à se vérifier. Le DG n'a d'ailleurs pas nié l'apparition de difficultés... à résoudre le plus rapidement possible ! Son état d'esprit est simple : « *mobilisation générale* » pour la mise en place du PAS. Du coup, doit-on imaginer que d'autres services pourraient être concernés à terme ?

Monsieur Parent ou le serpent qui se mord la queue : demander toujours plus aux agents tout en supprimant 2130 emplois en 2019 !

Quant aux déclarations du ministre Gérald Darmanin, elles en disent long sur sa connaissance du fonctionnement de notre

administration. Annoncer (entre autres) la surveillance des réseaux sociaux montre, soit qu'il ne sait pas que nos services de recherche et de contrôle utilisent déjà les nombreux canaux d'informations dont ces réseaux sociaux, soit qu'il pense qu'inciter à la délation palliera les manques de moyens et d'effectifs. Voilà, une piètre conception de la nature de nos missions !

Si les contribuables réagissent vivement à cette annonce de surveillance des réseaux sociaux, ils peuvent surtout remercier Monsieur Darmanin de les avoir prévenus !

Par ailleurs, des directions locales ont informé les agents qu'elles vont bloquer le remboursement des frais de déplacements, pour certaines dès le 15 novembre, pour d'autres à compter du 6 décembre.

Outre cette disparité de traitement, nous ne pouvons que nous insurger contre cette nouvelle mise à mal du pouvoir d'achat des agents, de surcroît en période de fêtes !

Enfin nous ne pouvons terminer cette déclaration sans parler du **25 novembre prochain, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.**



www.financespubliques.cgt.fr



Cette journée doit permettre de gagner et renforcer des droits collectifs, pour mettre fin à la tolérance sociale et à l'impunité qui entourent les violences contre les femmes.

Le gouvernement et patronat refusent, encore et toujours, de faire de chaque entreprise ou administration des lieux où seront réellement pris en compte la réalité de ces violences, qui reste un phénomène social grave et massif.

Nous vous rappelons que le 24 novembre auront lieu partout en France des manifestations pour que cessent toutes les violences sexistes et sexuelles.

Nous appelons tous les agentes et agents de la DGFIP à y participer.